

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 AVRIL 2023**

Date de convocation : 20/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 8

en présence : 5

votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire par intérim.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, P. MARSON, M.J. LENS

Absents excusés : F. LOIFERT, C. PICAUD, D. CAPY

Absents non excusés :

Procurations : F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à O. FACHE

Est désignée secrétaire de séance, Paola MARSON, conseillère municipale, assistée de Jacqueline MOUTURAT, secrétaire de Mairie.

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire par intérim, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il fait l'appel et constatant que les conditions de quorum sont remplies, il ouvre la séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11/04/2023
- Désignation d'un délégué et de son suppléant pour la commission de contrôle des opérations électorales au sein du conseil municipal
- Devis pour la pose de panneaux de circulation
- Demande de subvention de l'école primaire de Morlincourt
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2023

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire par intérim, indique aux conseillers municipaux que le procès-verbal leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande de voter pour l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal de la séance du 11/04/2023 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité dont trois procurations, celles de Christophe PICAUD, Monsieur Damien CAPY, Madame Florence LOIFERT et est signé séance tenante.

1 - DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire par intérim, rappelle aux conseillers municipaux la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) en 2019. Il indique en outre que depuis le 1er janvier 2019, la commission administrative chargée de la révision des listes électorales n'existe plus et que seul le Maire vérifie le bienfondé des demandes d'inscriptions et procède aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prise par le maire à son encontre, une commission de contrôle est chargée de statuer.

Il précise que cette commission est composée d'un délégué de l'administration, d'un délégué du tribunal judiciaire et d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau. Chaque délégué a un suppléant.

Il les informe que Mme BOBOWSKI ayant démissionnée du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué communal ainsi qu'un membre suppléant qui n'avait pas été désigné lors des dernières élections.

Madame Paola MARSON demande en quoi consiste les réunions de cette commission. Monsieur Marc DEGAUCHY lui précise qu'en plus de statuer sur les recours, elle doit s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin). Elle étudie les listes d'inscriptions et de radiations qu'elle valide.

Madame Paola MARSON et Madame Marie-José LENS se proposent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Paola MARSON, déléguée communale et Madame Marie-José LENS membre suppléante au sein de la commission de contrôle des opérations électorales. Il charge Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire par intérim, de transmettre ces désignations à la Préfecture.

2 – DEVIS POUR LA POSE DE PANNEAUX DE CIRCULATION

Marc DEGAUCHY, Maire par intérim, rappelle à l'assemblée que Monsieur le Maire avait fait l'achat de panneaux de circulation mais que l'agent technique communal n'a pas le matériel adapté pour la pose de certains panneaux. Il avait proposé de faire établir des devis pour la pose des panneaux restants. Il présente donc un devis de l'entreprise T1 Marquage Routier pour un montant de 2 160.00€ TTC pour la dépose du mobilier de signalisation verticale et la pose des nouveaux panneaux de signalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur DEGAUCHY, Maire par intérim à signer le devis et faire exécuter les travaux.

Il informe les conseillers des difficultés d'installation de panneaux en forme de crayons qui doivent signaler l'école et la circulation d'écoliers. En effet, ces panneaux sont de grande taille et prennent beaucoup de place sur les trottoirs. Il propose d'en faire installer un dans le parterre d'arbustes en face de l'église et demande réflexion pour l'installation du deuxième. L'installation de ces deux panneaux ne sont pas inclus dans le devis présenté.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE MORLINCOURT

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire par intérim, présente à l'assemblée une demande de subvention de 500.00€ émanant de la directrice de l'école primaire de Morlincourt. Il précise que c'est la somme allouée annuellement à la coopérative scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer cette subvention à l'école de Morlincourt.

Monsieur Olivier FACHE informe le Conseil Municipal qu'il a participé à l'élaboration du budget du SIRS et signale que la part du SIRS a augmenté sur les impôts. Ils passent environ de 6.00€ à 8.00€ par foyer. Il lui signale que le SIRS alloue également des subventions aux écoles pour différentes activités comme des sorties, des voyages, des activités sportives, ...

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DEGAUCHY revient sur la sortie aux étangs organisée avec le CPIE le samedi 20 mai après-midi et donne la parole à Madame Paola MARSON. Elle précise les horaires qui seront de 13h30 à 15h30.

A l'origine cette sortie devait être organisée pour un groupe de 25 personnes pour 2h de conférence sur la découverte de la faune et de la flore mais sera organisée pour deux groupes de 25 personnes pour 1h de conférence. La 2^{ème} heure sera consacrée à des contes au bord de l'eau.

Pendant que le 1^{er} groupe suit la conférence, le 2^{ème} groupe fait le tour des étangs avec des arrêts pour écouter des contes de l'atelier Conte la D'sus et inversement.
La permanence pour les 50 premiers inscrits se fera le 9 mai et le 11 mai de 18h à 19h.

- Monsieur DEGAUCHY demande aux conseillers de s'organiser pour la cérémonie du 8 mai. Il rappelle qu'elle aura lieu à 11h30. Pour sa part, il commandera la gerbe.
Monsieur DUPUIS et Monsieur FACHE se propose pour le son.
Monsieur DEGAUCHY demande qui posera la gerbe et qui lira les noms sur le monument aux morts.
Personne ne se prononce.
Il signale que le buffet sera composé d'assortiments de salés et de sucrés.
- Monsieur DEGAUCHY présente un catalogue sur lequel se trouve une tablette pour poser le rétroprojecteur.
Monsieur FACHE propose de trouver une tablette plus conforme au besoin de la mairie ainsi qu'un câble. Ce matériel peut être disponible à Bureau Vallée à Noyon.
- Monsieur DEGAUCHY fait savoir à l'assemblée que l'ESAT a répondu négativement à sa demande de devis pour l'entretien du cimetière.
Il leur fait part de courriers arrivés en mairie et de messages sur Facebook de mécontentement de l'état du cimetière. Il leur fait savoir également d'un devis a été signé avec l'APIC pour cet entretien mais que l'association ne trouve personne pour cette intervention.
- Monsieur DEGAUCHY informe les conseillers que la date de la réunion pour l'élection des délégués et suppléants qui voteront aux élections sénatoriales a été fixée au 9 juin par arrêté préfectoral.
- Monsieur DEGAUCHY informe l'assemblée qu'une demande de concession lui a été transmise par un habitant extérieur et qu'il a émis un avis défavorable car il reste peu de place au cimetière et que les habitants de Morlincourt sont prioritaires.
Il souligne qu'il faudrait prévoir une reprise de concession pour les tombes abandonnées.
- Monsieur FACHE demande si son rôle au sein du SIRS, il est Vice-Président, va être impacté par les prochaines élections municipales. Monsieur DEGAUCHY lui répond qu'il va se rapprocher de la préfecture pour lui donner une réponse fiable. Il se renseignera également pour savoir s'il faut refaire toutes les commissions ou uniquement les compléter.
- Monsieur FACHE demande si l'achat d'un jambon et d'un saucisson pour la kermesse des écoles est toujours prévu. Monsieur DEGAUCHY lui répond affirmativement.
- Madame LENS demande si l'organisation du 14 juillet prochain va être également impactée par les prochaines élections municipales. Monsieur DEGAUCHY lui répond que le projet continue et qu'il faut prévoir une réunion.
- Monsieur DEGAUCHY fait savoir aux conseillers qu'il fera distribuer une information à la population pour faire appel à des bénévoles pour compléter la tenue du bureau de vote pour les élections municipales.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire par intérim, déclare la session close. La séance est levée à vingt-deux heures et deux minutes.

Le Maire par intérim



La Secrétaire de séance,



Paola MARSON